

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 17, N°2 – Juillet 2025
Lomé – Togo**

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction	: Pr Kodjo AFAGLA : Dr Litinmé K. M. MOLLEY, M.C.
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH, M.C. : Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président : Pr Martin Dossou GBENOUGA (Togo)

Membres :

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjaï Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Kazaro TASSOU
- Pr Ataféï PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

<https://particip-action.com/> -- participaction1@gmail.com

Particip'Action © 2009 by Professor Komla M. Nubukpo is licensed under CC BY 4.0

Indexation SJIF 2025 : 3.66

ISSN 2071–1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE DE *PARTICIP'ACTION*

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1.1 Soumission d'un article

La Revue *Particip'Action* reçoit les projets de publication par voie électronique. Ceci permet de réduire les coûts d'opération et d'accélérer le processus de réception, de traitement et de mise en ligne de la revue. Les articles doivent être soumis à l'adresse suivante (ou conjointement) : participaction1@gmail.com

1.2 L'originalité des articles

La revue publie des articles qui ne sont pas encore publiés ou diffusés. Le contenu des articles ne doit pas porter atteinte à la vie privée d'une personne physique ou morale. Nous encourageons une démarche éthique et le professionnalisme chez les auteurs.

1.3 Recommandations aux auteurs

L'auteur d'un article est tenu de présenter son texte dans un seul document et en respectant les critères suivants :

Titre de l'article (obligatoire)

Un titre qui indique clairement le sujet de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur (obligatoire)

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur (obligatoire en notes de bas de page)

Une courte présentation en note de bas de page des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur. On doit y retrouver obligatoirement le nom de l'auteur, le nom de l'institution d'origine, le statut professionnel et l'organisation dont il relève, et enfin, les adresses de courrier électronique du ou des auteurs. L'auteur peut aussi énumérer ses principaux champs de recherche et ses principales publications. La revue ne s'engage toutefois pas à diffuser tous ces éléments.

Résumé de l'article (obligatoire)

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 160 mots. Le résumé doit être à la fois en français et en anglais (police Times new roman, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés (obligatoire)

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

-La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

-La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Titre,

Prénom et Nom de l'auteur,

Institution d'attache, adresse électronique (note de bas de page),

Résumé en français. Mots-clés, Abstract, Keywords,

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Par exemple : Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques.

Tout l'article ne doit dépasser 17 pages,

Police Times new roman, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 30 000 mots). La revue *Particip'Action* permet l'usage de notes de bas de page pour ajouter des précisions au texte. Mais afin de ne pas alourdir la lecture et d'aller à l'essentiel, il est recommandé de **faire le moins possible usage des notes (10 notes de bas de page au maximum par article).**

- A l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les articulations d'un article doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (**exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.**).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page.

Les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir chacun(e) un titre.

Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemples :

- En effet, le but poursuivi par **M. Ascher (1998, p. 223)**, est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Pour les articles de deux ou trois auteurs, noter les initiales des prénoms, les noms et suivis de l'année (J. Batee et D. Maate, 2004 ou K. Moote, A. Pooul et E. Polim, 2000). Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs noter les initiales des prénoms, le nom du premier auteur et la mention "et al" (F. Loom et al, 2003). Lorsque plusieurs références sont utilisées pour la même information, celles-ci doivent être mises en ordre chronologique (R. Gool, 1998 et M. Goti, 2006).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Références bibliographiques (obligatoire)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Il convient de prêter une attention particulière à la qualité de l'expression. Le Comité scientifique de la revue se réserve le droit de réviser les textes, de demander des modifications (mineures ou majeures) ou de rejeter l'article de manière définitive ou provisoire (si des corrections majeures doivent préalablement y être apportées). L'auteur est consulté préalablement à la diffusion de son article lorsque le Comité scientifique apporte des modifications. Si les corrections ne sont pas prises en compte par l'auteur, la direction de la revue *Particip'Action* se donne le droit de ne pas publier l'article.

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, Le Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, Le Harmattan.

NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue *Particip'Action* participe aux frais d'édition à raison de **55.000** francs CFA (soit **84 euros** ou **110** dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue *Particip'Action* reste : **Fluidité identitaire et construction du changement : approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTÉRATURE

1. La transgression de l'espace dans *le piège à conviction* de Jeannette Ahonsou
Ayaovi Xolali MOUMOUNI-AGBOKE & Nadiya OURO-KPASSOUA.....9
2. Race, Class and Interculturalism in Monica Ali's *Love Marriage*
Ouana Alassane SEKONGO, Mamadou OUATTARA, Ollo Desiré HIEN & Vamara KONE.....27
3. Rethinking the African American Anti-Racism Struggle in the Light of Ralph Ellison's *Invisible Man*
Michel PODA, Harrouna MALGOUBRI, Aouia BADJOU & Kodjo AFAGLA49
4. Disintegrating Migrants: A Reading of Adichie's *Americanah*
Youssifou OURO-KOURA & Simon KOSSAGLO.....77
5. Articulating Confinement: The Transformation of Silence into Poetic Testimony in *Gathering Seaweed: African Prison Writing* by Jack Mapanje
Evrard AMOI.....105

LINGUISTIQUE

6. Evolution historique de la langue et simplification linguistique : vers une réduction de la pensée
Ayouba LAWANI, Oba-Nsola Agnila Léonard Clément BABALOLA, Mahougbe Abraham OLOU123

PHILOSOPHIE & SCIENCES SOCIALES

7. Logiques socio-anthropologiques de l'animation nocturne des marchés au sud du Togo
Komitse Mawufemo ZOYIKPO & Komivi BOKO.....151

**LOGIQUES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DE L'ANIMATION NOCTURNE
DES MARCHES AU SUD DU TOGO**

Komitse Mawufemo ZOYIKPO*
&
Komivi BOKO*

Résumé

L'animation nocturne des marchés relève des faits culturels et socioéconomiques à caractère spatio-temporel. En termes de recherche, une question se pose : quelles sont les logiques socio-anthropologiques qui sous-tendent l'animation nocturne des marchés au sud du Togo ? Il ressort de cette interrogation l'hypothèse selon laquelle l'animation nocturne des marchés au sud du Togo s'explique par des rationalités socio-historiques. Essentiellement qualitative, la méthode adoptée a permis de faire, au total, 268 entretiens individuels et 09 focus group. Il ressort des données collectées trois principaux résultats. D'une part, la recherche du gain oriente fondamentalement l'animation nocturne des marchés depuis l'époque de son initiation jusqu'à présent au sud du Togo. D'autre part, une question d'exploitation des terres cultivables assez éloignées des habitations se pose : des paysans parcourent de très longues distances avant de ramener des produits agricoles à commercialiser sur les marchés locaux. Par ailleurs, le choix collectif érigé en une tradition, observée de génération en génération, sous-tend également l'animation nocturne des marchés. Toutes ces logiques socio-anthropologiques demeurent des construits sociaux.

Mots clés : Marché, animation, nuit, logiques socio-anthropologiques, Sud du Togo.

Abstract

Market nightlife is a cultural and socio-economic fact of space and time. In terms of research, a question arises: what are the socio-anthropological logics underlying the nocturnal animation of markets in southern Togo? This question leads to the hypothesis that the nocturnal animation of markets in southern Togo can be explained by socio-historical

* Université de Lomé, Togo ; E-mail : messan1zoyikpo@gmail.com

* Université de Lomé, Togo ; E-mail : claudebok7@yahoo.com

rationalities. Essentially qualitative, the method adopted involved a total of 268 individual interviews and 09 focus groups. Three main findings emerge from the data collected. On the one hand, the pursuit of profit has fundamentally guided night-time market activity from the time of its initiation to the present day in southern Togo. On the other hand, there is the question of how to exploit arable land that is quite a distance from homes: farmers travel very long distances before bringing back agricultural produce to sell on local markets. In addition, the collective choice set up as a tradition, observed from generation to generation, also underpins the nocturnal animation of markets. All these socio-anthropological logics remain social constructs.

Keywords : Market, entertainment, night, socio-anthropological logic, South of Togo.

Introduction

Dans son acception la plus ancienne, un marché est une institution qui accueille un commerce localisé précisément dans l'espace et le temps mais de dimension variable, par exemple les marchés ruraux, les marchés urbains. Cette institution est dite aussi « place de marché » (d'où la notion d'emplacement) même si les parties contractantes ne sont pas physiquement réunies au même endroit. Il est également « constitué par un ensemble de produits ou de marques entretenant une forme de relation sociale » (P. Aurier, 1990, p.72).

Dans la polarisation des espaces de vie communautaire, les villes et campagnes construisent leur économie à partir de la dynamique des activités commerciales et agricoles. Les marchés urbains et ruraux constituent, à cet effet, des milieux spécifiques aux seins desquels se déroulent des échanges (offre et demande) à vocation lucrative et se passe le flux de denrées alimentaires. Pour A. E. Oguntade (2013, p. 2),

Un marché rural (également appelé « marché de producteurs ») est un exemple parmi tant d'autres de systèmes, d'institutions, de

procédures, de relations sociales et d'infrastructures permettant à différentes parties de faire des échanges. Si certaines de ces parties peuvent troquer des biens et services, la majeure partie des marchés du Nigeria s'appuient sur des vendeurs offrant leurs produits ou services (y compris de main-d'œuvre) contre l'argent des acheteurs. Le marché rural est un marché physique de vente au détail dans lequel des produits alimentaires sont vendus directement par les exploitants agricoles et leurs épouses aux consommateurs et aux grossistes des centres urbains. D'une manière générale, il comprend des baraques, des tentes, des tables ou des stands, installés à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'air libre, où les exploitants agricoles vendent des fruits, des légumes, de la viande et parfois des plats préparés et des boissons. Les marchés ruraux peuvent être classés en fonction de leur périodicité : marchés quotidiens, marchés spéciaux et marchés périodiques. Ces derniers ont lieu régulièrement un jour (ou plus) donné de la semaine ou du mois et sont caractéristiques de petits centres ruraux.

Le cadre physique et humain concourt à la dynamique des marchés ruraux. Mais, au-delà de tout, une attention particulière se doit d'être portée sur l'étroitesse et l'évasement que distingue Wucherer (1935), cité par E. Le Bris (1984, p. 42) en termes de :

petit marché (*agbnou si*) qui se tient chaque jour de l'aube à une heure avancée de la nuit sur la place du village et de grand marché (*asi gà*) qui s'anime du matin à une heure de la tombée de la nuit dans le sud du Togo à la fin du XIXe siècle. Seules les femmes du village proposent leurs marchandises sur ce type de marché. L'éventail est des plus réduits : denrées alimentaires ou aliments préparés et quelques produits d'artisanat (Poterie, savon, fil). Bref, les transactions portent sur de très petites quantités.

Aussi, peut-on parler d'une dimension particulière de l'animation des marchés. Il s'agit du régime diurne et nocturne de cette animation si on peut rester dans la philosophie du commerce des populations du sud Togo, philosophie selon laquelle « *asi gbe ye asi di na* » qui veut dire littéralement « C'est le jour défini pour un marché que ce dernier s'anime ». On en déduit qu'on peut toujours animer un marché par convenance sur le jour et la plage horaire collectivement arrêtée par des autorités traditionnelles et civiles pour une gestion rationnelle et non conflictuelle.

Au regard de tout ce qui précède, on retient qu'au sud du Togo, l'animation nocturne des marchés répond à des logiques historiques, économique mais aussi d'espace et de temporalité. La présente recherche vise à analyser les logiques socio-anthropologiques qui gouvernent l'animation des marchés nocturnes au sud du Togo. Pour atteindre cet objectif, l'article est structuré en cinq points, à savoir, la problématique (i), les considérations théoriques (ii), la méthodologie (iii), les résultats obtenus (iv) et la discussion des résultats (v).

1- Problématique

L'animation des marchés locaux (ruraux, urbains et péri-urbains) fait partie des pratiques socioéconomiques spatio-temporelles. «Traditionnellement, tout se commercialisait au marché, lieu de carrefour, occasion de rassembler à jour fixe les produits de l'industrie locale » (E. Le Bris, 1984, p.13). L'animation suit souvent, par convenances socioculturelles et politiques¹², car relevant des décisions réfléchies des autorités gouvernementales, locales et traditionnelles, deux régimes de marché diurne et nocturne.

La terre appartenant aux collectivités locales au Togo, il est constaté que les domaines faisant objet de marchés sont souvent acquis par donation d'un propriétaire terrien à la communauté et rentre ainsi dans le rang des « biens déclarés d'utilité publique »¹³ (République Togolaise, 2016). Le principe de non objection générationnelle est, à cet effet, mise au clair et connu de tous les membres de la famille du donateur. En d'autres termes, le domaine acquis est exempt de tout conflit familial, communautaire ou

¹² Les convenances socioculturelles portent sur le choix du site devant abriter le marché, les modalités d'acquisition de l'espace et le ou les jours d'animation du marché. Tout cela pour éviter des conflits communautaires, des litiges fonciers, des conflits d'autorité ou trafic d'influence, etc.

¹³ L'acquisition ou l'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution d'opérations déclarées d'utilité publique est régie par le décret n° 45-2016 du 1er septembre 1945.

intercommunautaire. Son exploitation est désormais sous contrôle public. On comprend par-là que quand le processus d'acquisition d'un domaine foncier respecte des exigences fondamentales, la participation familiale et communautaire constitue des appuis infaillibles ; cela renforce également le contrôle social qui préserve ce domaine.

Au demeurant, deux mécanismes peuvent être retenus dans le processus d'acquisition des terres pour l'animation des marchés. Il s'agit de la négociation pour une donation de terre et la définition et la rétention d'une preuve¹⁴ de non objection dans les générations à venir. En dehors des espaces qui font l'objet de réserves administratives, utilisées pour l'animation des marchés, ceux acquis par don volontaire suscitent des actions socio-anthropologiques telles que des invocations, actions de grâce et dédicaces. On en déduit ainsi que la spiritualité est au rendez-vous quand il s'agit d'organiser les marchés : de l'acquisition des domaines à l'animation des marchés ; tout cela pour attirer les cautions, provisions divines et ancestrales.

L'adoption du régime d'animation nocturne des marchés, au sud du Togo, remonte à plus d'un siècle¹⁵ de vie communautaire où, paysans, artisans et commerçant (e) s venant de partout des contrées achètent et/ou vendent de différents produits de premières nécessités ou non des ménages. Généralement, les marchés de nuit s'animent d'une heure de l'après-midi (15h00 ou 16h00) à une heure avancée de la nuit (23h00 ou 01h00 du matin). En témoigne E. Lebris (1984, p.42) en ces termes : « Si l'activité de nombreux grands marchés commence à décliner vers 16h ou 17h00, d'autres commencent seulement à se peupler à ces heures et se prolongent

¹⁴ Il s'agit souvent des prières que profère, au vu et au su de tout le monde, une personne désignée par les autorités traditionnelles en vue de prendre à témoin les hommes et les ancêtres. Ce sont des moments de proférer des bénédictions sur la vie du donateur et ses membres, des moments de demander la clémence et le bonheur des animateurs du marché.

¹⁵ On ne saurait préciser avec exactitude l'époque qui marque le début de l'organisation et l'animation des marchés nocturnes.

jusqu'à 22h00 ou 23h00 ». Dans cette condition, le système d'éclairage¹⁶ de ces marchés demeure rudimentaire. En effet, les vendeurs utilisent des lampes à pétrole, les lampions, les lampes à torche et des ampoules chargeables, à l'exception des marchés péri-urbains qui bénéficient des installations électriques pour faciliter leurs activités commerciales. Bref, l'environnement des marchés nocturnes est peu éclairé et expose tout le monde aux risques de vol, de morsures de serpent, des accidents de circulation des engins (voitures, motos, tricycles et vélos) voire des risques d'hygiène alimentaire¹⁷.

Les femmes demeurent des actrices incontournables de l'animation des marchés. Celles rurales ont un double statut : commerçantes et cultivatrices. « Autrefois, comme de nos jours, les femmes achetaient leur production aussi bien à leur mari qu'à d'autres paysans. L'épouse, pourvoyeuse d'argent liquide, était ainsi remboursée en produits par son conjoint qui, en échange, pouvait, aux saisons de récolte, la faire bénéficier de délais de paiement » (E. e Bris, 1984, p.15). Les femmes contrôlent déjà le réseau de marchés. L'homophonie entre *asi* (marché) et *asi* (femmes) n'est peut-être pas fortuite.

L'exploration de la revue documentaire sur la dynamique des marchés au Togo laisse retenir que « les faits sociaux » (E. Durkheim, 1964, p.15) que voici sont étudiés avec leurs différentes conclusions érigées en modèles explicatifs : « la distribution des produits vivriers » (K. Afandolo, 2017, p.69 ; E. M. Koffi-Tessio et Etoh, 2000, p.23), « le pouvoir d'achat de la population togolaise et le rendement des activités commerciales » (E. M. Koffi-Tessio et *al.*, 2007, p.508 ; PNUD, 2011, p.8-9), les risques financiers

¹⁶ Selon E. Le Bris (1984, p.42), « A Vogan, dès que la nuit tombe, mille lumignons apparaissent (on utilisait autrefois des récipients en terre remplis d'huile d'où sortait une mèche de coton maintenue verticale par deux pierres accolées; on utilise aujourd'hui des boîtes de sardines ou de sauce tomate) ».

¹⁷ Il est, ici, question du manque de soin qu'on accorde à la préparation des différents mets que les clients consomment sur place ou emporte à la maison pour consommer.

(République Togoise, 2022, p.25), « l'autonomisation des femmes et leur résilience » (K. M. Gbemou, 2013, p.38 ; K. M. Gbemou, 2018, p.217 ; GF2D, 2007, p.96 ; Agri Digitale, 2022, p.2,), « les crédits de commercialisation » (E. M. Koffi-Tessio et Etoh, 2000, p.23), « la perception des taxes et impôts » (A. Schimmelpfennig, 2018, p.58) puis « des mesures de sécurité dans les marchés » (ARMP¹⁸, 2020, p.41). De la triangulation des données documentaires collectées et les analyses de contenu effectuées, il ressort qu'il n'existe pas d'écrits scientifiques sur l'animation des marchés nocturnes au Togo, en général, et ceux du sud, en particulier. Cela relève d'une particularité en termes de champ nouveau d'investigation scientifique.

Pour mener la réflexion devant permettre d'obtenir un certain nombre de résultats probants, une question de recherche se pose : quelles sont les logiques socio-anthropologiques qui gouvernent l'animation des marchés nocturnes au sud du Togo ? L'hypothèse qui en découle est la suivante : l'animation nocturne des marchés au sud du Togo s'explique par des rationalités socio-historiques.

2- Considérations théoriques

Deux principaux modèles explicatifs sont évoqués pour mieux comprendre les logiques socio-anthropologiques de l'animation nocturnes des marchés au sud du Togo.

2.1. *Théorie de l'historicité (A. Touraine, 1973)*

Selon A. Touraine (1973, p.250), « l'historicité de la société est sa capacité de produire et reproduire ses orientations sociales et culturelles à partir de son activité et de donner un sens à ses pratiques ». Cette recreation permanente est déterminée en trois pôles distincts mais complémentaires : modes de connaissances, orientation politique et accumulation du capital.

¹⁸ Autorité de Régulation des Marchés Publics

L'expérience des sociétés contemporaines rend de plus en plus visible cette production de la société par elle-même, par la connaissance, l'investissement et l'image quelle se forme de la créativité. Bref, un modèle de conservatisme se lit à travers la construction contemporaine des sociétés de par leur dimension culturelle, sociale et économique.

Par analogie, l'animation nocturne des marchés au sud du Togo, relève d'une historicité spécifique fondée sur la capacité de cette communauté à construire et à reconstruire les fondements économiques de son propre développement. Les principes créateurs de ce fondement sont, entre autres, les modes de connaissance des populations¹⁹, l'investissement (matériel et immatériel), les orientations politiques et les représentations sociales. Animer les marchés les nuits est une orientation sociale et culturelle qui implique la question du choix communautaire et de conservatisme des autorités traditionnelles et civiles, soucieuses du développement économique des populations.

Les personnes ressources (sages, garants des us et coutumes) détentrices des savoirs-locaux sont, ainsi, redevables à la jeune génération des valeurs socio-historiques relatives à l'animation nocturne des marchés au sud du Togo. Bref, l'historicité du régime nocturne d'animation des marchés constitue une valeur générationnelle au service du développement économique et sociale.

2.2. Constructivisme social (P. L. Berger et T. Luckmann, 1966)

Ces auteurs envisagent les réalités sociales comme étant construites, c'est-à-dire créées, institutionnalisées, et par la suite transformées en des traditions humaines. Ces réalités sont comprises d'un point de vue subjectif

¹⁹ « C'est sur l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle » : ce mode de pensée populaire du sud Togo se reproduit de génération en génération en termes de recours aux valeurs sociales ancestrales mais qui sont toujours d'actualité dans la construction de la société contemporaine, tout domaine confondu.

plutôt qu'objectif. Cela veut dire que pour établir la vérité des faits, la perception ou la représentation sociale compte fondamentalement.

L'animation nocturne des marchés, même remontant à une époque immémoriale de vie communautaire au sud du Togo, est un construit social, du point de vue des choix rationnels historiquement motivés par les habitants (paysans, artisans, commerçant(e)s, autorités traditionnelles et civiles, etc.), du pouvoir décisionnel de la conscience collective d'un peuple, de de l'élaboration des règles sociales voire le contrôle social qui s'en suit.

3- Méthodologie

La présente recherche s'est appuyée sur des techniques qualitatives (entretien individuel semi-directif et observation directe). Dans l'ensemble, 268 entretiens individuels et 09 focus group ont été organisés à l'attention des paysans, des artisans, des commerçant(e)s répartis dans les régions maritime et plateaux du Togo en plus de Lomé.

Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon entretiens individuels effectués

Cibles	Régions			Total
	Maritime	Plateaux	Lomé	
Paysans	30	30	00	60
Artisans	20	25	00	45
Commerçant(e)s	50	45	50	145
Président de CVD/CDQ	05	05	00	10
Chef de village/Notables/Sages	05	03	00	08
Total	110	108	50	268

Source : Données de terrain, février 2025.

Les paysans, artisans et commerçant(e)s ont été interviewés à partir d'un échantillonnage non probabiliste dans les localités suivantes des sous-composantes des trois zones de recherche :

- **Région maritime**

Marché d'Avéta (Préfecture de Zio)
 Marché de Monènou (Préfecture de Yoto)
 Marché de Vogan Atikesime (Préfecture de Vo)
 Marché de Kpetou (Préfecture de Bas-Mono)
 Marché d'Afagnagan (Préfecture de Bas-Mono)
 Marché d'Afagnan Agbleta (Préfecture de Bas-Mono)
 Marché de Djrékpo (Préfecture de Bas-Mono)
 Marché d'Atitogon (Préfecture de Bas-Mono)

- **Région des Plateaux**

Marché de Tohou (Préfecture de Moyen-Mono)
 Marché de Tado (Préfecture de Moyen-Mono)
 Marché de Kpékléme (Préfecture de Moyen-Mono)
 Marché d'Avétonou (Préfecture d'Agou)
 Marché de Mama Kopé (Préfecture de Kpélé)

- **Grand Lomé**

Marché de Zanguéra (Préfecture d'Agou-Nyivé)
 Marché d'Adougba (Préfecture d'Agou-Nyivé)

Au total, 15 marchés de nuits ont été identifiés et ont servi de cadre de collecte des données.

Tableau 2 : Récapitulatif de l'échantillon des focus group effectués

Cibles	Régions			Total
	Maritime	Plateaux	Lomé	
Paysans	02	02	00	04
Commerçant(e)s	02	02	01	05
Total	04	04	01	09

Source : Données de terrain, février 2025.

Les critères de choix ont été les suivants : connaissance des logiques de création des marchés nocturnes, profession (paysans, artisans, commerçant(e)s), fréquenter souvent les marchés nocturnes, être un agent collecteur de taxe dans un marché nocturne et être une autorité traditionnelle ou civile. Les entretiens réalisés ont porté sur la recherche du gain, la problématique de la proximité-distance des exploitations agricoles où les paysans ramènent les produits commercialisables, les représentations sociales de l'animation nocturne des marchés du sud Togo de même que les notions de risques, de mesures de sécurité et d'hygiène des produits. L'analyse des données qui a consisté en un recoupement des déclarations issues des entretiens et des comportements observés auprès des groupes cibles a abouti aux résultats suivants.

4- Résultats

A la suite des données collectées sur le terrain, quatre principaux résultats sont à mettre en exergue.

4.1. Empreinte coloniale dans l'animation nocturne des marchés au sud du Togo

Les reliques du passé colonial au Sud Togo en matière de l'animation des marchés communautaires (urbain et ruraux), tout comme dans d'autres régions du territoire national, concerne « la fixation et la perception des taxes et impôts, longtemps considérée comme des ressources financières nécessaires à faire fonctionner l'administration coloniale » (Propos d'un notable, interviewé à Vogon Atikesime). En effet, les gouverneurs des circonscriptions se faisaient assister par des chefs traditionnels qui ont des contacts directs avec les paysans et les commerçant (e)s qui animent les marchés locaux. Cette pratique qui décrit d'une manière ou d'une autre la fiscalité coloniale est généralement reconnue dans les colonies allemandes

et plus tard dans les colonies françaises et anglaises de la sous-région ouest-africaine. Pour A.K. Tandjigora (2013, p.218),

Dans les circonscriptions qu'ils administraient, le recouvrement de l'impôt s'accompagnait souvent de violences physiques et d'humiliations de la part des chefs canton et de village. Conscients que leurs rétributions étaient fonction des rentrées d'impôt (5 % des recettes), ces chefs gonflaient les rôles afin d'obtenir des salaires toujours plus conséquents. Ils faisaient porter la charge de l'impôt ou des prestations des personnes qui leur faisaient des présents sur les pauvres ou sur leurs ennemis. L'administration de son côté n'apportait aucun correctif à l'assiette fiscale quelle que soit la situation économique du pays et de surcroît fermait les yeux sur toutes les pratiques violentes ou illégales de la part de leurs agents indigènes tant que les rentrées d'impôt s'effectuaient convenablement.

Cette déclaration met en relief un climat de pressions et de répressions physiques voire des menaces auxquelles faisaient face les citoyens, en général, les paysans et commerçants, en particulier. Les chefs traditionnels trouvant leurs intérêts dans ce système de collecte de fonds reléguent au second plan l'intérêt communautaire ou bien encore les relations humaines qui les liaient à leurs concitoyens. Ce ne sont pas des colons qui percevaient directement de la main des citoyens les taxes et impôts ; bien au contraire, ce sont les chefs de villages et de cantons associés de leurs notables et conseillers qui étaient à la trousse des citoyens (N. L. Gayibor (1997b, p.30). Malheureusement ces fonds ne servaient même pas à construire des marchés publics qui permettent aux commerçant(e)s d'être à l'abri de toutes les intempéries à savoir les pluies, le soleil, le vent, l'inondation, etc. Cela étant, les marchés publics s'animaient en plein air, dans des habitats de fortune et dans l'obscurité, car « le système d'éclairage public faisait défaut et préoccupaient peu les colons dans les milieux reculés des centres villes des circonscriptions où ils habitaient » (Propos d'un notable du canton de Monènou, Préfecture de Yoto). On dirait ainsi qu'avoir un éclairage public relevait de l'apanage des élites installés dans les villes coloniales. Malgré

les sollicitations incessantes des autorités traditionnelles par des contribuables, à dominance constitués de paysans et de commerçant(e)s sans pour autant oublier les artisans, les besoins des communautés rurales en infrastructures telles les routes et les marchés demeurent non satisfaits. Les marchés, notamment, demeurent des espaces commerciaux non aménagés. Bref, les besoins communautaires non pris en compte par les colons attisaient des conflits latents ou ouverts qui dégénèrent des fois en des affrontements physiques. « Les paysans et commerçant (e)s réticent (e)s par rapport au paiement de taxes et impôts finissent, pour la plupart des temps, en garde à vue ou en prison. La durée de la réclusion varie d'une semaine à un mois selon la gravité de l'acte répréhensible commis » (Propos notable du canton de Tado). On retient là que le consensus en matière de la collecte des taxes et impôts était difficilement obtenu entre l'administration coloniale fiscale et les populations. Les réactions d'hostilités étaient, en effet, toujours vives mais l'administration coloniale avait des moyens de domination à son actif. « C'était une question de vie ou de mort, pour nos arrières parents, affirme un interviewé du marché d'Afagnan Agbleta. Certains paysans, poursuit-il, pour s'échapper de toute atteinte à leur intégrité physique et morale fuyaient pour aller très loin construire des habitations où ils pourraient mieux vivre de l'agriculture, de l'élevage et de la chasse. Dans la même perspective, un président de CVD du canton affirme : « Nous avons appris que certains citoyens, paysans et commerçants, ont définitivement quitté leur village pour le Ghana ou le Bénin pour y résider et éviter moins de répression ». La précarité des conditions de vie et la peur d'être poursuivi pour le non-paiement de taxes ou impôts amenaient des gens à quitter (fuir) leur domicile même s'ils reconnaissent *a priori* que l'aventure à laquelle ils se donnaient présente des risques. Résidant désormais dans des forêts, hameaux et champs, des fuyants créent des fermes qui deviendraient plus tard des villages et des cantons qui, pour certains, portent toujours le nom du premier occupant

(généralement paysan et ou chasseur). En d'autres termes, la fuite des paysans a occasionné la découverte et l'occupation de nouvelles terres à des fins d'habitations et d'exploitations agricoles.

L'accentuation des charges fiscales, au fur et à mesure de la consolidation du pouvoir colonial et surtout après la Grande Guerre, constitue le ferment des tensions sociales débouchant sur une certaine mobilité de la population soit pour mieux répondre aux contraintes administratives, comme c'est le cas avec les migrations internes ou externes, soit pour se dérober du système comme l'expriment les fuites vers les possessions étrangères (A.K. Tandjigora, 2013, p.219).

Des paysans et commerçant(es) qui, par finir, ne savaient à quel sort se vouer se laissaient au découragement et manquaient d'enthousiasme pour leurs différents métiers. Pour des paysans qui ont décidé de vivre très loin de leur village, l'animation nocturne des marchés locaux servait d'échappatoire pour se dérober des traques fiscales des agents collecteurs de taxes et d'impôts au service des colons. La rubrique suivante en donne plus de détails.

4.2. Animation nocturne des marchés au sud du Togo : entre logiques géographiques et l'observance d'une tradition

4.2.1. Problématique de proximité-distance entre exploitations agricoles et animation nocturne des marchés au sud du Togo

Loin d'être un mythe, l'animation nocturne des marchés est un fait social, mieux encore un construit social, qui répond à des logiques de mobilités géographiques et de production agricole selon les investigations menées au Sud du Togo. Ce construit social met en évidence le vivre-ensemble, ce penchant naturel, que n'ont pas perdu les personnes qui ont fui, entre temps, leur localité d'origine à cause du harcèlement fiscal de la colonisation. Cela témoigne du fait que le lien familial prévaut toujours même en contexte de crise qui sépare les gens appartenant à un seul et

même ancêtre. La tendance a, ainsi, été toujours forte à se rapprocher des siens.

Comme précédemment montré, les paysans qui vivaient dans des contrées éloignées de leurs villages d'origine parcouraient plusieurs kilomètres à pieds avant de commercialiser leurs produits agricoles sur des marchés qui s'animent les nuits, une fois par semaine ou par quinzaine. En effet, les exploitations agricoles mises en valeurs par les paysans sont souvent enclavées et les véhicules (taxi-brousses) n'accédaient pratiquement pas à ces zones de production agricole. C'est à pieds que la plupart de ces paysans rallient les marchés pour vendre leurs différents produits agricoles. Cette situation met ainsi en relief les difficultés de transport que connaissaient les paysans et les commerçant(e)s.

Il est évident qu'après avoir parcouru plusieurs distances et bravé divers risques (attaques de bêtes féroces, braquages à mains armées, noyades par inondation, glissement sur des pentes de montagnes, etc.), les paysans arrivent souvent tard dans la journée sur les marchés locaux. Obligés de repartir dans leurs différents lieux d'habitation, soit le même jour ou le lendemain, et du fait que certains de leurs produits amenés sur les marchés locaux ont une nature périssable (les légumes surtout), l'animation nocturne de ces marchés s'impose. A en croire, le témoignage ci-dessous d'un interviewé donne des précisions :

Nos arrière-parents et parents avaient l'habitude d'exploiter des terres agricoles éloignées de leurs villages. Ils parcouraient de très longues distances qui, en aller-retour, les épuisent tellement qu'ils étaient obligés de construire dans leurs champs des abris pour y séjourner plusieurs jours avant de revenir au village pour des raisons de commerce, de troc, de participation aux événements heureux et ou de deuils en famille. Paysans et paysannes qu'ils étaient, on les voyait très rarement au village pour des raisons de sécurité de leurs enfants et ressources dans les fermes et du fait qu'ils avaient peur d'être poursuivi pour le paiement de taxes (*amlokoè*). En cas de force

majeure, ils ne payaient qu'à l'occasion des jours de marché après avoir vendu leurs produits agricoles. Les hommes étaient plus harcelés dans cette affaire de taxe que les femmes.

Les questions de distance, de sécurité, de la paie des taxes et de participation aux événements de réjouissance ou de deuils sont évoquées dans l'affirmation ci-dessus. Elles déterminent le quotidien des paysans. S'agissant notamment de la paie de taxes, on retient que les paysans se montrent rarement en communauté de peur d'être traqué. Ils préfèrent vivre ainsi en sécurité dans leurs fermes. C'est souvent l'achat des produits de première nécessité à l'instar du sel et le pétrole qui les oblige à se déplacer du champ au village ; voyant ainsi de loin l'obligation de payer la taxe, ils se préparent conséquemment en vendant un produit au marché afin de s'acquitter du droit civique fiscal.

Il est admis qu'au Sud du Togo l'heure de début et de fin de l'animation nocturne des marchés nocturnes tourne autour de 16h00 à 01h00 du matin. Cet intervalle de temps est généralement observé dans presque la totalité des marchés nocturnes ciblés par la présente recherche. Les paysans le trouvent, selon les investigations, évocateur et le considèrent comme un héritage socioculturel érigé en un mode qui organise la vie socioéconomique des communautés.

4.2.2. Animation nocturne des marchés au sud du Togo : un choix communautaire érigé en tradition

L'animation nocturne des marchés au sud du Togo relève d'une historicité à laquelle se réfèrent des générations de populations rurales. En témoignent les données recueillies auprès des personnes ressources de la présente recherche. Selon un chef traditionnel du canton de Kpékplémé, « l'animation nocturne des marchés est une initiative séculaire fondée sur des pratiques socioéconomiques mais aussi des attitudes conservatoires des valeurs ancestrales malgré l'avancée de multiples mutations ». La nuit, dans

l'imaginaire collectif rural, est un moment d'inactivité et de repos. Mais, l'animation nocturne de certains marchés suscite des réflexions sur les origines lointaines de cette pratique séculaire mais aussi les valeurs spécifiques qu'elle incarne. S'agissant des valeurs, on retient à travers les divers entretiens effectués les éléments suivants :

- *le temps d'animation nocturne des marchés* : loin d'être un simple intervalle de temps pour les populations rurales du Sud Togo, nombre de personnes considèrent la nuit pour l'animation des marchés comme étant un moment à valoriser en termes de rencontre de transactions entre des paysans, commerçant(e)s et clients venant de différents horizons. On dirait ainsi que la nuit est socialisée et les risques éventuels sont minimisés en matière de l'animation nocturne des marchés. Il est évident qu'on passe naturellement de l'animation diurne à l'animation nocturne de marché, car la vie ne s'arrête pas au coucher du soleil. Un lieu animé le soir vit aussi bien, sinon mieux que dans la journée et son image demeure dans les mémoires. La nuit s'inscrit, cependant, dans une continuité d'exercice des activités humaines surtout commerciales.

- *l'expression d'une identité culturelle* : l'organisation des marchés de nuit depuis plusieurs siècles devient de plus en plus pour la génération actuelle un construit social, un acquis culturel qui façonne l'identité culturelle des communautés qui sont concernées par cette pratique socioéconomique.

- *la promotion des biens et des services locaux* : l'animation nocturne des marchés constitue une occasion pour les paysans, les artisans et les commerçant(e)s de toujours vanter les qualités de toutes productions de leurs terroirs. Dans le marché d'Avéta (Préfecture de Zio), une commerçante affirme :

A Avéta, une de nos spécificités culturelles longtemps pratiquée par nos ancêtres et parents est la production de légumes. Quand nous étions de petits enfants et jeunes ils nous ont appris les techniques de cette production. Nous allons dans les champs et jardins récolter les produits que nous exposons dans le marché à partir de 15h00 ou 16h00. Les clients potentiels viennent, la plupart des temps de Lomé. Ils apprécient très bien nos produits ; nous en tirons une fierté et remercions nos aïeux.

Il existe dans les contrées du village d'Avéta des zones marécageuses (bas-fond) créées sous l'effet des crues saisonniers du fleuve Zio. Ces zones sont

encore exploitées à des fins agricoles et maraîchères. Les paysans en trouvent leurs sources de revenus.

- *la conservation des marchés de nuit comme une valeur socio-anthropologique* : l'animation nocturne des marchés de nos jours n'est qu'un héritage culturel dont jouissent certaines communautés rurales. En d'autres termes, elle rentre dans la mémoire collective qui rappelle à l'actuelle génération l'organisation socioéconomique qui prévalait à l'époque d'avant et après la colonisation dans les milieux ruraux.

- *l'esprit de curiosité et de découverte* : les investigations montrent que la fréquentation des marchés nocturnes n'est pas seulement une question commerciale ou d'affaire mais aussi celle d'une curiosité et découverte des clients ou visiteurs. Ces derniers cherchent à découvrir des particularités qui font animer les marchés les nuits. C'est dans cette dynamique que O.N. Ndounda (2020, p.136) souligne que les marchés de nuit constituent un « Véritable espace de libertés pour une certaine tranche de la population (...) les marchés nocturnes dégagent une atmosphère particulière de détente et de loisirs. ». A juste titre, on constate la présence de bars et de cabarets de tchoukoutchou²⁰ au sein de ces marchés. Les travailleurs qui constituent une autre catégorie de visiteurs considèrent le temps d'animation des marchés nocturnes comme des occasions de retrouvailles, d'échanges entre amis et collègues de services mais aussi de construction de nouvelles relations interpersonnelles. Les investigations ont aussi montré que, de nos jours, les travailleuses de sexe développent la prostitution aux alentours des marchés nocturnes. Cette pratique sans cesse émergente attire des visiteurs, le plus souvent des hommes, en quête de plaisirs sexuels. La nuit leur sert, en effet, d'anonymat pour mener en toute quiétude leurs actions.

4.3. Genre au cœur de l'animation nocturne des marchés au Sud du Togo

Le marché, qu'il soit diurne ou nocturne, urbaine ou rural, est un espace économique et social. Les femmes et les hommes voire les enfants constituent un système d'acteurs qui amène la vie de ces marchés, en l'occurrence ceux qui se tiennent les nuits. Les investigations menées révèlent que dans toutes les communautés ciblées par la présente recherche, les hommes, paysans de profession, sollicitent l'appui de leurs épouses et

²⁰ Boisson locale souvent produite par des femmes kabyè installées au sud-Togo.

enfants non seulement dans la production agricole mais aussi dans la commercialisation des produits sur les marchés locaux. K. M. Gbémou (2018, p. 212) dans le même sens affirme : « les marchés ruraux (...) rythment la vie des communautés entières par une grande mobilisation de toutes les couches sociales au rang desquelles les femmes sont des actrices incontournables (...) Les femmes sollicitent l'aide des hommes et des enfants pour acheminer les marchandises au marché. ». Il est ainsi clair que l'animation des marchés relève d'une question de mobilisation familiale où tous les membres reconnaissent l'intérêt de la chose commerciale et économique en accomplissant des tâches spécifiques allant dans ce sens : la récolte des produits agricoles, leur acheminement du champ vers les maisons ou marchés, leur exposition, la négociation des prix avec les clients et la vente des produits. En dehors du cercle familial, des hommes et des femmes (jeunes et adultes) sont employés en qualité de portefaix sur les marchés nocturnes à faire d'autres tâches parmi lesquelles la décharge et/ou le chargement des véhicules et l'emmagasinage de certains produits agricoles ou manufacturés.

Les activités de portefaix ne sont pas seulement l'apanage des marchés diurnes et urbains. Elles sont aussi réalisées dans les marchés nocturnes en dépit du fait que les conditions d'éclairage public ne soient pas favorables. Des personnes qui s'adonnent à de telles activités s'inscrivent dans une rationalité : exercice d'un emploi temporaire pour subvenir aux besoins personnels ou des familles au-delà de la considération du portefaix comme une aide apportée à la fois aux clients et aux commerçant(e)s. Tout cela atteste que les marchés nocturnes sont des lieux, par excellence, de construction des rapports socioéconomiques entre les hommes et les femmes. Une commerçante interviewée dans le marché de Mama Kopé (Préfecture de Kpélé) déclare, en effet, ce qui suit :

Aucun marché ne peut jamais s'animer de façon homogène par les femmes ; même si les activités commerciales et revenu de plusieurs années confèrent à ces femmes des statuts ou rangs sociaux assez influents. Bien au contraire, les hommes s'y engagent constamment en menant des activités spécifiques de vente, de transport et de sécurité. Bref, la place des hommes dans la dynamique des marchés de nuit ne sont pas à négliger.

Les activités de transport et de sécurité, si elles s'exemptent du système d'activités qui dynamisent les marchés nocturnes au Sud du Togo, on ne saurait découvrir l'ingéniosité des actions des femmes ni la bravoure des hommes, qu'il soit époux, frère, enfant ou soit cousin. Ces derniers interviennent, par endroit, comme des agents de sécurité (employés) ou de façon bénévole tout juste comme membre de famille pour faire face aux défis réguliers de vol ou de braquage à main armée au sein des marchés nocturnes. La particularité du temps au cours duquel s'animent les marchés nocturnes crée effectivement un besoin de sécurité. Les femmes commerçantes en donnent une appréciation selon laquelle du fait que leurs époux ou enfants (garçons surtout) leur tiennent compagnie durant les nuits au marché, elles sont très bien rassurées et exercent aisément leurs activités. Pour N. L. Gayibor (1997, p.176) « Les commerçants de la ville se déplaçaient également en caravanes -pour des raisons évidentes de sécurité pour se rendre aux grands marchés régionaux comme Tado, Tohoun, Atakpamé ou Tsévié ».

Dans les marchés nocturnes, les femmes font des chiffres d'affaire qui, au demeurant, aident à subvenir aux besoins de première nécessité de leurs ménages : alimentation, couverture des soins de santé, etc. Cela témoigne des efforts et services rendus aux familles par les femmes à travers l'animation nocturne des marchés au Sud du Togo.

5. Discussion des résultats

Les logiques socio-anthropologiques de l'animation nocturne des marchés est l'objet de la présente recherche. Les variables autour desquelles cet objet est construit sont l'empreinte de la colonisation dans l'animation nocturne des marchés, la problématique de proximité-distance et l'observance de la tradition puis le genre. Pour mener les investigations, l'approche qualitative a été essentiellement adoptée.

En termes de résultats, il ressort que la question de fixation et de perception des taxes et impôts dans des conditions coloniales de frustration, de réticence et de violence entre les citoyens et l'administration des circonscriptions ont marqué l'animation diurne mais aussi nocturne des marchés locaux. E. Le Bris (1984, p.43) est parvenu aux mêmes résultats lorsqu'il a réalisé une étude sur les marchés ruraux de la Circonscription de Vo au sud-est du Togo. Il met en relief l'engagement des paysans et commerçant(e)s et les moments cruciaux qu'a connus la fiscalité coloniale dans la construction de l'économie de cette circonscription. Dans les milieux urbains et ruraux du Togo, des paysans et commerçant(e)s sont poursuivis, à l'époque, pour le paiement des taxes et ou impôts. Ceux qui n'honoraient pas à ce devoir civique se trouvaient infligés des sanctions (N. L. Gayibor, 1997, p. 228). Les poursuites quotidiennes de certains citoyens les amenaient à fuir loin leur domicile et construisent désormais leurs habitations dans des champs. Ils ne revenaient obligatoirement au village que pour trois raisons : deuil en famille, vente de produits agricoles et l'achat des produits de première nécessité. Cette situation, selon N. L. Gayibor (1997b, p. 126) a été à l'origine de l'éparpillement de certaines familles et communautés ethniques voire la création de nouveaux villages qui développent des modes de vie qui s'inscrivent dans le conservatisme social, culturel et économique des valeurs ancestrales. En termes de proximité, N.N.C. Ndounda Owona (2020, p.134) souligne que les marchés

nocturnes ne sont pas souvent de très grands marchés mais ceux de petites densités qui s'animent à proximité des habitations où ils bénéficient du système d'éclairage. Les marchés nocturnes urbains ou périurbains donnent la possibilité aux « clients noctambules » (L. Gwiazdzinski, 2005, p.107) qui, souvent, n'ont pas l'occasion de faire des achats dans la journée. La plupart des temps ce sont les femmes qui animent ces marchés ; et il faut apprécier leur courage surtout dans un contexte de crise sécuritaire que connaît le monde d'aujourd'hui (Elevage d'Afrique Info, 2023, p.4).

Conclusion

L'animation nocturne des marchés au sud du Togo répond à des logiques socio-anthropologiques essentiellement analysées à partir de l'approche qualitative axée sur la documentation, les entretiens et l'observation simple. Les résultats obtenus révèlent que cette animation remonte à l'époque précoloniale et coloniale. Sous l'effet des poursuites quotidiennes des agents collecteurs de taxes et impôts, certains citoyens étaient obligés de fuir leurs domiciles pour aller construire leurs habitations dans des champs relativement éloignés des villages d'origine. Du fait de l'éloignement de leurs champs, les producteurs agricoles reviennent souvent tard à la maison les jours de marché pour commercialiser leurs produits. C'est moment où les pressions fiscales sont moins infligées. L'observance de cette pratique socioéconomique par la génération actuelle constitue une tradition à multiple facette dont l'essentiel porte sur l'expression d'une identité culturelle et la promotion des biens et des services locaux.

Références bibliographiques

AFANDOLO Koffi, 2017. *Systèmes de distribution des produits vivriers dans la région des plateaux au Togo*. Mémoire de Master en sociologie, Université de Lomé, 116 p.

AGRI DIGITALE, 2022, [En ligne], « Caisse de résilience pour l'autonomisation des femmes », [https://agridigitale.tg/article/caisse de rsilience pour l a utonomisation des femmes](https://agridigitale.tg/article/caisse-de-rsilience-pour-l-autonomisation-des-femmes), consulté le 29/05/2024 à 10h33 minute.

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS, 2020, *Rapport d'activité*, Lomé, ARMP.

BERGER P. L. et LUCKMANN T., 2012, *La construction de la réalité sociale*, Paris, Armand Colin.

DURKHEIM Emile, 1964, *Les règles de la méthode sociologiques*, Paris, PUF.

ELEVAGE D'AFRIQUE INFO, 2023, [En ligne], « Ouagadougou : Un marché nocturne d'aliment pour bétail animé par les femmes », <https://elevagedafrique.info/un-marche-nocturne-daliment-pour-betail-anime-par-des-femmes/> , Consulté le 24/06/2025 à 11h23 minutes.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1997a, *Histoire des togolais : Des origines à 1884*, Université du Bénin, Département d'histoire, Lomé, Presse de l'UB.

-----, 1997b, *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, Université du Bénin, Département d'histoire, Lomé, Presse de l'UB.

GBEMOU Kokou Mawulikplimi, 2013, « Contribution des revendeuses du grand marché de Sokodé (Togo) à la lutte contre la pauvreté », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*) Vo. 11, n°19, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), pp. 35-47.

-----, 2018, « Stratégies de résilience des femmes rurales a la pauvreté, dans la préfecture de Vo, au Togo », *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, n° 07, vol. 1, pp.207-221.

GROUPE DE REFLEXION ET D'ACTION, FEMMES DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT (GF2D), 2007, *Femme togolaise aujourd'hui et demain*, Cotonou, Copef.

GWIAZDZINSKI Luc, 2005, *La nuit, dernière frontière de la ville*, Paris, Edition de l'Aube.

KOFFI-TESSIO Egnonto Mitowanou et Etoh, K., 2000, *Résultats de prospection des marchés*, Rapport d'enquête. SADAOC.

KOFFI-TESSIO Egnonto Mitowanou, SEDZRO Kossi, TOSSOU Kokou A. et YOVO Koffi, 2007, « Structure, coûts des transactions et intégration spatiale des marchés des produits alimentaires au Togo », *AAAE Conference proceedings*, p.507-511.

LE BRIS Emile, 1984, *Les marchés ruraux dans la Circonscription de Vo, République du Togo*, Paris, ORSTOM.

NDOUNDA OWONA Nicolas Noël Chabanel, 2020, « Les marchés nocturnes de rues à Yaoundé (Caméroun). Entre système D et désordre urbain », *NIGHT STUDIES Regards croisés sur les nouveaux visages de la nuit*, L'innovation autrement ; Elya Edition, p.117-137.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT-TOGO, 2011, *Togo : profil de pauvreté 2006-2011*, Lomé, Beyond productions.

REPUBLIQUE TOGOLAISE, 2022, *Evaluation et stratégie du financement du développement au Togo*, Lomé, Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (MPDC).

SCHIMMELPFENNIG Axel, 2018, « La perception des impôts », *Finances & Développement*, Département Afrique du FMI, p.58.

TOURAINÉ Alain, 1973, *Production de la société*, Paris, Seuil. ■■■■■